

**Arrêté n° 2025-544**  
**Portant désignation des correcteurs des épreuves écrites du concours externe,**  
**du concours interne et du troisième concours d'animateur territorial**  
**principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**Session 2025**

**Le Président du Centre de Gestion**  
**de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2025-063 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 4 février 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2025,

**Arrête :**

**Article 1 :**

Les correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, interne et du troisième concours d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2025, sont désignés comme suit, par épreuve :

- Épreuve de rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours) :
  - Clément VOLDOIRE, Attaché territorial, Commune de Clermont-Ferrand,
  - Catherine GUILLAUME, Chargée de développement, Les Francas de Clermont-Ferrand.

- Épreuve de réponses à une série de questions portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (concours interne et 3<sup>ème</sup> concours) :-
- Pretty GAZEL, Attachée territoriale, Commune de Clermont-Ferrand,
  - Véronique CARRY, Attachée territoriale principale, Riom Limagnes et volcans.

**Article 2 :**

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr) ainsi que sur le site [www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr), transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation, et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **10 OCT. 2025**

Le Président,

**Tony BERNARD**  
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publication par voie électronique le : **10 OCT. 2025**